

Arrêté du 11 avril 2018 portant agrément et renouvellement d'agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

11/04/2018

Est renouvelé pour cinq ans, à compter du 2 mai 2018, l'agrément au niveau national des associations suivantes :

Fédération des aveugles et amblyopes de France.

Association HyperSupers TDAH France.

Est renouvelé pour cinq ans, à la date du 19 avril 2018, l'agrément au niveau national de l'Association pour l'information et la recherche sur les maladies rénales génétiques (AIRG France). "